

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABILES À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-EM-398
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 23 804 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE
DÉPLACEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE, DE REMPLACEMENT DE CONDUITES
D'AQUEDUC ET DE DRAINAGE DANS LE SECTEUR DU LAC À LA TRUITE**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2025-EM-398 décrétant une dépense et un emprunt de 23 804 000 \$ pour des travaux de déplacement du réseau d'égout sanitaire, de remplacement de conduites d'aqueduc et de drainage dans le secteur du lac à la Truite* est de 4 700;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 481;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2025-EM-398 décrétant une dépense et un emprunt de 23 804 000 \$ pour des travaux de déplacement du réseau d'égout sanitaire, de remplacement de conduites d'aqueduc et de drainage dans le secteur du lac à la Truite* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 4 mars 2025, à 19 h 01.

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)